Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260116-20250722_17AL-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 22 juillet 2025
N°17

OBJET :

BUDGET DE LA COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Présidence :
Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire :
Caroline CHOLET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de Votants : 27

ANNEXES 10 et 11

La convention liant la commune à l'association « Maison Pour Tous – Centre Social » a été validée par Depuis le vote du Budget primitif 2025 en décembre 2024 de nouveaux besoins ont été identifiés, les dotations et des subventions nouvelles ont été notifiées.

Il convient donc de modifier le budget primitif de la commune. Il vous est proposé la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chap./Opé.	Nature	Libellé	Montant
Fonctionnement	Recettes	Chap.74	74111	DGF – Dotation forfaitaire	3 679,00
			741121	Dotation de solidarité rurale	65 262,00
			741127	Dotation nationale de péréquation	-6 195,00
	Dépenses	Chap.011	6232	Fêtes et cérémonies	14 500,00
		Chap.66	66111	Intérêts d'emprunts	25 000,00
		Chap.014	7391112	Dégrèvement THLV	5 700,00
		Chap.023		Virement à la section d'investissement	17 546,00
Investissement	Recettes	Opé.101	1322	Subvention Conseil Régional	120 000,00
			1323	Subvention Conseil Départemental	45 000,00
		Opé.103	1321	Subvention Etat	12 835,00
		Opé.200	2152	Installation de voirie	17 200,00
		Opé.500	1322	Subvention Conseil Régional	10 000,00
			1323	Subvention Conseil Départemental	42 059,01
			1321	Subvention Etat	180 000,00
			2315	Travaux en-cours	1 029 486,41
			13251	Participation CCPBS	-90 300,00
			13241	Participations des communes	-81 336,00
		Chap.021		Virement de la section de fonctionnement	17 546,00
		Chap.16	1641	Emprunts en euros	45 967,17
		Opérations pour compte de tiers	458220251	Opération sous mandat	256460,17
			458220252	Opération sous mandat	306087,22
			458220253	Opération sous mandat	84028,75
			458220254	Opération sous mandat	275456,86
			458220255	Opération sous mandat	107453,41
			458220256	Opérations sous mandat	17 200,00
	Dépenses	Opé.101	2313	Construction en-cours	30 000,00
		Opé.102	2313	Construction en-cours	43 715,20
			2312	Aménagement de terrains en-cours	21 500,00
			2188	Matériel	12 000,00
			2128	Aménagement de terrains	11 500,00

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260116-20250722_17AL-DE

Section	Sens	Chap./Opé.	Nature	Libelle	Montant
Investissement	Dépenses	Opé.200	2152	Réseaux de voirie	17 200,00
			2041582	Subvention d'équipement versées	34 600,00
			2031	Etudes	6 000,00
			2315	Travaux en-cours	2 300,00
		Opé.300	2051	Logiciels	1 325,00
			21841	Mobilier scolaire	8 300,00
			2188	Matériel divers	8 800,00
			5158	Matériel Technique	8 000,00
		Opé.400	2115	Terrains bâtis	30 000,00
		Opé.500	2158	Matériel technique	100 260,00
			1321	Subventions Etat	260 479,94
			1322	Subventions Conseil Régional	81 161,63
			1323	Subvention Conseil Départemental	382 637,82
			2315	Construction en-cours	250 000,00
		Opé.700	2188	Matériel divers	-1 325,00
		Chap.16	1641	Emprunts en euros	50 000,00
		Opérations pour compte de tiers	458120251	Opération sous mandat	256460,17
			458120252	Opération sous mandat	306087,22
			458120253	Opération sous mandat	84028,75
			458120254	Opération sous mandat	275456,86
			458120255	Opération sous mandat	107453,41
			458120256	Opérations sous mandat	17 200,00
		Chap.001		Déficit reporté	-9 997,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes

Nous avons reçu les notifications des dotations de l'Etat 2025 (DGF, DSR, DNP) pour un total de **62 746 €** de plus que la prévision à ajouter **au chapitre 74**.

En dépenses

En contrepartie, au **Chapitre 011** : la location de chalets pour le marché de Noël a été actée et chiffrée **pour 14 500€**. Au **Chapitre 66** : **25 000€** d'intérêts supplémentaires liés à l'emprunt dernièrement souscrit, enfin le Trésor Public nous a informé d'un dégrèvement sur la THLV de **5 700€** à rembourser **au Chapitre 014**.
Le solde est affecté au chapitre **023** ***Virement à la section d'investissement*** **pour 17 546€.**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 9 972 106€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes

- **Opération 101 = + 165 000€**

→ Rénovation du Château : Conseil Régional IMH tranches 3 et 4 : 120 000€
→ Logement d'urgence : Conseil Départemental, Volet 1 : 45 000€

- **Opération 103 = + 12 835€**

→ Rénovation de l'Eglise de Lambour, DRAC : 12 835€

- **Opération 200 = + 17 200€**

→ Travaux rue de Ster Vad : 17 200 €

- **Opération 500 = + 1 089 909,42€**

→ Aire de Camping-Car : AMI : 10 000€
→ Aire de Camping-Car : Conseil Départemental, Volet 1 : 35 000€
→ Aménagement des Quais : DETR 2025 : 100 000€
→ Vidéoprotection : DETR 2025 : 80 000€

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260116-20250722_17AL-DE

→ Train Birinik : régularisation des écritures pour les travaux réalisés pour le compte des autres communes et sur les routes départementales : 864 909,42€

- **Opérations pour compte de tiers = +1 046 686,41€**

→ Train Birinik : opérations sous mandat, régularisation des écritures pour les travaux réalisés pour le compte des autres communes et sur les routes départementales : 1 029 486,41€

→ Travaux rue de Ster Vad : opération sous mandat pour le compte de la commune de Plonéour-Lanvern : 17 200€

- **Chapitre 021 = +17 546€**

→ Virement de la section de fonctionnement : 17 546€

Total des recettes : 2 349 176,83€

En dépenses

- **Opération 101 = + 30 000€**

→ Rénovation du Château - Aménagement du musée : Assistant à Maitrise d'Ouvrage : 30 000€

- **Opération 102 = + 88 715,20€**

→ Rénovation du Stade Municipal, avenant Moe et travaux : 65 215,20€

→ Acquisition de matériel pour les associations sportives : 12 000€

→ City Stade, gazon synthétique : 11 500€

- **Opération 200 = + 60 100€**

→ Marché à Bon de Commande Voirie, rue de Ster Vad : 17 200€

→ Etude carrefour à feux : 6 000€

→ Enfouissement de réseaux Route de St Jean-Trolimon : 34 600€

→ Travaux WC place Gambetta 2 300€

- **Opération 300 = + 26 425€**

→ Equipement pour les écoles et le CMS : 8 300€

→ Equipement pour les associations : 16 800€

→ Matériel pour les services : 1 325€

- **Opération 400 = + 30 000€**

→ Acquisition école Ste Anne, frais de notaire : 30 000€

- **Opération 500 = + 1 074 539,39€**

→ Vidéoprotection : 100 260€

→ Train Birinik : opérations sous mandat, régularisation des écritures pour les travaux réalisés pour le compte des autres communes et sur les routes départementales : 724 279,39€

→ Plan vélo, cheminement cyclable Pont-L'Abbé/St Jean : 250 000€

- **Opération 700 = - 1 325€**

→ Reprise sur achat de matériel informatique pour l'espace jeunes : - 1 325€

- **Chapitre 16 = + 50 000€**

→ Remboursements nouvel emprunt : 50 000€

- **Opérations pour compte de tiers = +1 046 686,41€**

→ Train Birinik : opérations sous mandat, régularisation des écritures pour les travaux réalisés pour le compte des autres communes et sur les routes départementales : 1 029 486,41€

→ Travaux rue de Ster Vad : opération sous mandat pour le compte de la commune de Plonéour-Lanvern : 17 200€

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260116-20250722_17AL-DE

- **<u>Chapitre 001 = - 9 997€</u>**

→ Régularisation du déficit n-1 (erreur de frappe) : - 9 997€

Total des dépenses : 2 395 144€

Il convient d'ajuster l'emprunt d'équilibre à hauteur de 45 967,17€.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 15 951 959,69€

La commission « finances, administration générale et personnel » du 09 juillet 2025 a émis un avis favorable.

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 6 VOIX CONTRE : Monsieur Laurent CAVALOC, Madame Véronique BLANCHET, Monsieur Yves CANEVET, Monsieur Bernard LEMARIÉ, Monsieur Frédéric LE LOC'H et Madame MARCHAL Émilie,**

  - **ADOPTE** la décision modificative n°2.

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Fait à Pont l'Abbé le 23 juillet 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.